VOLUME 1, Nº 15 NOVEMBRE 2011



Saint-Julien Vous Parle

BULLETIN MUNICIPAL

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICPAL DE SAINT-JULIEN LORS DES SÉANCES ORDINAIRES TENUES LE 3 OCTOBRE ET LE 7 NOVEMBRE 2011

AUTORISATION DE PAIEMENT DES DÉPENSES

Le conseil approuve le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 09, totalisant 98 542,79 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 35 à 38, totalisant 8 918,90 \$. Le conseil approuve également le paiement des dépenses selon le rapport des transactions émis pour la période 10, totalisant 36 790,62 \$ et approuve le paiement des salaires de la semaine 39 à 43, totalisant 8 691,81 \$.

OUVERTURE D'UNE MARGE DE CRÉDIT

Le Conseil municipal de Saint-Julien autorise l'ouverture d'une marge de crédit de 100,000 \$.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS (E)

Conformément à l'article 351 de la LERM, tous les élus (e) déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires dûment complétée pour la prochaine année.

MAIRE SUPPLÉANT

Le Conseil municipal de Saint-Julien nomme la conseillère Lynda Lemay comme maire suppléant pour les prochains mois, soit jusqu'au conseil du mois de juin 2012 inclus.

SOUSCRIPTION ACTIVITÉS SPORTIVES OU AUTRES

La municipalité de Saint-Julien paie les surprimes pour ses contribuables pour les inscriptions à des activités sportives ou autres sur preuve de facture au prorata des demandes ne dépassant pas 500 \$ le montant total prévu au budget. Veuillez faire parvenir les factures à la municipalité au plus tard le 30 novembre 2011. Les montants autorisés vous seront versés le 5 décembre 2011.

COMPENSATION INTERNET HAUTE VITESSE

Pour avoir le droit à votre compensation, vous devez faire parvenir votre facture d'installation à la municipalité. L'émission des prochains chèques est le 5 décembre. Avec Beauce sans fil vous avez le droit à un remboursement maximum de 160 \$.

ÉVALUATION DE BÂTIMENTS ET D'ALLOCATIONS D'ESPACES PHYSIQUES

Il a été résolu par le conseil:

De retenir les services de la firme Gagné & Vachon Architectes pour procéder à une étude, en un premier volet, de l'état des bâtiments du 791 et du 793 Chemin de Saint-Julien et, en deuxième volet des besoins en locaux de la Municipalité, de ses comités et des organismes sociaux et , selon l'offre de services par la firme Gagné & Vachon Architectes soumise à la Municipalité le 9 septembre 2011.

De créer un comité de consultation sur les infrastructures municipales immobilières (CCIMI) qui aura la tâche de travailler avec la firme Gagné & Vachon Architectes pour procéder à ces études, aux deux volets, et plus particulièrement de recueillir les besoins actuels ou projetés de tous les organismes de Saint-Julien qui occupent ou désirent occuper des locaux municipaux.

De nommer le conseiller Jean-Marie Fortin comme responsable de ce Comité ainsi que de sa formation.

De demander un rapport sur les recommandations du comité, joint avec ceux de la firme Gagné & Vachon Architectes, pour le mois de mars 2012.

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT À LA TABLE DES AINÉS

Le conseiller Léopold Lemay est nommé représentant de la municipalité à la Table des Ainés.

NOMINATION D'UNE PERSONNE RESSOURCE POUR LE COMITÉ D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS

Le conseiller Raymond Cossette est nommé personne ressource pour le comité d'accueil des nouveaux arrivants. La personne ressource permettra d'établir le lien entre la municipalité de Saint-Julien et le bureau d'accueil régional.

PÉPINIÈRE ANCESTRALE DE ST-JULIEN ÉMISSION À NE PAS MANQUER

L'équipe de TVA est venu tournée une journée complète à la Pépinière. Ils ont filmé plusieurs paysages de St-Julien, ils ont dit que nous avions tellement de beaux paysages... L'émission sera diffusée le 10 décembre à 10 h00 à TVA, émission « Par-dessus le Marché » avec Chantale Fontaine.

PAGE 2 SAINT-JULIEN VOUS PARLE

DISCOURS DU MAIRE 2011

Chers contribuables,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du code municipal, voici un bref rapport sur la situation financière de la municipalité. Ce rapport est accompagné des listes exigées par le même article et concerne les dépenses de plus de 25 000\$ effectuées par la municipalité et ce, depuis le dernier rapport sur la situation financière. Est également joint, le document concernant la gestion de la performance.

1. États financiers au 31 décembre 2010

Les états financiers établis au 31 décembre 2010 démontrent les résultats suivants :

Total des revenus de 2010	567 924\$
Total des dépenses de 2010	550 191\$ -
Surplus de l'exercice	17 733\$
Surplus accumulé non affectée	
Surplus net de l'exercice	. 2 733\$
Solde au 31 décembre 2009	126 315\$
Surplus net de l'exercice	2 733\$ +
Solde au 31 décembre 2010	129 048\$

2. Le rapport des vérificateurs

La vérification fut effectuée par la firme Proulx CA Inc. À leur avis, ces états financiers représentent fidèlement les résultats des opérations de la municipalité pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 décembre 2010 ainsi que la situation financière selon les principes comptables généralement reconnus en comptabilité municipale au Québec.

3. Indications préliminaires du présent exercice

Pour l'année 2011, la municipalité dispose d'un budget de 750 372\$. Les derniers rapports et estimations nous permettent de croire que les prévisions budgétaires déposées en décembre dernier seront respectées.

4. Traitement des élus municipaux pour l'année 2011

	Maire	Conseiller
Rémunération	4 410 \$	1 470 \$
Allocation de dépenses	2 205 \$	735 \$
Total	6 615 \$	2 205 \$

5. Principales réalisations de l'année 2011

- Travaux (chemins, ponceaux) suites aux dégâts d'eau : 65 000\$, une aide approximative de 50 000\$ sera allouée par le ministère de la sécurité publique
- Entretien réseau routier : 50 000\$ à même le budget courant
- Asphalte chemin Gosford : 35 000\$, un montant alloué par le député Laurent Lessard
- Gravier dans les chemins : 175 000\$, montant alloué par la taxe d'accise
- Assistance et support à la naissance de la Coopérative
- Instauration du programme internet haute vitesse
- Modernisation des règlements d'urbanisme
- Instauration du plan d'action concernant les installations septiques
- Acquisition de trois maisons contigües du bureau municipal
- Adoption d'un règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus
- Négociation des secteurs et des îlots déstructurés avec UPA et CPTAQ

6. Principaux projets pour l'année 2012

- Poursuivre l'entretien et l'amélioration du réseau routier
- Maintenir le support et l'aide financière à la bibliothèque, au festival des foins et aux comités de la municipalité
- Promouvoir le développement domiciliaire
- Établir un plan d'intervention en situation d'urgence
- Poursuivre le plan d'action déposé auprès du MAMROT

suite....

SUITE DU DISCOURS DU MAIRE 2011

7. Orientation du prochain budget

Les membres du conseil de la municipalité de Saint-Julien s'affairent présentement à préparer le budget 2012 et son adoption est prévue lors d'une séance extraordinaire du conseil qui se tiendra le 16 décembre 2011 à 20h au centre communautaire. Les objectifs visés dans la préparation du budget 2012 seront élaborés et adoptés en fonction des orientations et des priorités d'action et qui sont entre autres :

- assurer une saine gestion des deniers publics,
- maintenir les services publics au meilleur coût,
- continuer à améliorer la qualité de vie et le mieux-être de la population.

8. Conclusion

Comme vous pouvez le constater, nos états financiers reflètent une saine gestion. Veuillez croire que tous nos efforts portent vers le mieux-être de tous nos contribuables. Je vous rappelle que vos critiques positives et suggestions seront toujours prises en considération.

M. Jacques Laprise, maire.

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, secrétaire-trésorier/directeur général de la susdite municipalité,

QUE:

Le Conseil de la municipalité de Saint-Julien adoptera, lors de la séance ordinaire qui se tiendra à 20h00 le lundi 5 décembre 2011, un règlement donnant un code d'éthique et de déontologie aux élus municipaux.

Les principales valeurs de la municipalité et des organismes municipaux énoncées dans ce code d'éthique et de déontologie sont :

- L'intégrité
- La prudence dans la poursuite de l'intérêt public
- Le respect envers les autres membres, les employés de la municipalité et les citoyens
- La loyauté envers la municipalité
- La recherche de l'équité
- L'honneur rattaché aux fonctions de membre du conseil

Les valeurs énoncées dans le code d'éthique et de déontologie doivent guider toute personne à qui il s'applique dans l'appréciation des règles déontologiques qui lui sont applicables.

Les règles prévues au présent code d'éthique et de déontologie ont pour objectifs de prévenir, notamment :

- toute situation où l'intérêt personnel du membre du conseil peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions;
- toute situation qui irait à l'encontre des articles 304 et 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., chapitre E□2.2);
- le favoritisme, la malversation, les abus de confiance ou autres inconduites.

Conformément à l'article 12 de la «Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale», cet avis est publié au moins 7 jours avant la séance ordinaire d'adoption du règlement. L'adoption du présent règlement est prévue pour le lundi 5 décembre 2011.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau du soussigné situé au 787, Chemin de Saint-Julien, Saint-Julien, et ce, aux heures normales d'ouverture du bureau.

DONNÉ à St-Julien ce 10^e jour de novembre 2011 par Réjean Gouin, secrétaire-trésorier

SECRÉTARIAT DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H30 À 14H30

787, chemin de Saint-Julien Saint-Julien (Québec) G0N 1B0

Téléphone : 418-423-4295 Télécopie : 418-423-2384

Messagerie: municipalite@st-julien.ca Réjean Gouin, secrétaire-trésorier / directeur général

PERMIS

Robert Masson, Inspecteur en bâtiment et en environnement

Téléphone: 418-423-7031

Courriel: inspecteurbatiment@st-julien.ca

Permis en ligne sur notre site internet sous l'onglet "Services en ligne".



AVIS DE DÉCÈS Jean-Claude Beaudoin (1926 – 2011)

Il est le père de Daniel Beaudoin et le beau-père de Johanne Hamel. La municipalité offre ses plus sincères condoléances au couple Hamel et Beaudoin.

LES SALLES

Vous cherchez une salle pour un événement spécial? Les salles du centre communautaire de Saint-Julien vous offrent la solution parfaite et à un prix abordable. La grande salle se loue à 100\$ et la petite 75\$.

VOIRIE

Éric Faucher Inspecteur en voirie Téléphone : 418 332-5686 inspecteurvoirie@st-julien.ca

FOURRIÈRE MUNICIPALE RESPONSABLE:

Robert Masson

Téléphone: 418-423-4402 Cellulaire: 418-333-2647 Service offert 7 jours et 24h

DÉPÔT LÉGAL

Bibliothèque nationale du Canada, 2004 Bibliothèque nationale du Québec, 2004 ISSN 1712-5502

NOËL DES ENFANTS

La fête de Noël aura lieu samedi le 10 décembre à 12h45 à la grande salle du centre communautaire. Si vous n'avez pas été contactés et vous voulez inscrire vos enfants, veuillez appeler Lison Lamontagne au (418) 423-7379 avant le 18 novembre. Veuillez prendre note que contrairement aux années passées, les cadeaux qui n'auront pas été remis par le Père Noël ne seront plus disponibles au bureau municipal après la fête. Ils seront remis à M. Gaston Boutin qui se chargera de les remettre à la Guignolée. Donc si vos enfants sont inscrits et ne peuvent venir à la fête, svp avisez Lison Lamontagne au (418) 423-7379.

RECHERCHE PERSONNE POUR LE DÉNEIGEMENT

La municipalité de Saint-Julien est à la recherche d'une personne pour le déneigement du perron du bureau municipal, le déneigement du perron du centre communautaire, le déneigement des boîtes postales, le déneigement de la petite porte du réservoir d'eau et le déneigement de l'entrée de la bibliothèque. Les personnes intéressées doivent contacter le bureau municipal au 418 423-4295.

AVIS PUBLIC / DÉPÔT DU RÔLE

Est, par la présente, donné par le secrétaire-trésorier /directeur général que, conformément à l'article 70 de la Loi sur la fiscalité municipale, le rôle d'évaluation pour les années 2012, 2013, 2014 est déposé à la municipalité de Saint-Julien. Que tout intéressé peut en prendre connaissance au bureau municipal.

Que toute demande de révision concernant le rôle doit être déposée avant le 1er mai 2012, au moyen de la formule prescrite sous peine de rejet, au bureau de la M.R.C. des Appalaches, sis au 3830, boulevard Frontenac, Thetford Mines. G6H 2L8. Les formulaires de « demande de révision » sont disponibles au bureau de la M.R.C. des Appalaches, à l'adresse ci-haut mentionnée.

HORAIRE DU CACI

Jeu. 18h30 à 21h30 Ven. 18h30 à 21h30 Sam. 13h00 à 16h00 Dim. 10h00 à 12h00

CACI

Tel. 418-423-3410

Courriel: caci@st-julien.ca

Responsable du CACI:

Yannick Gouin Tél. 418-423-4506

Courriel: yannickgouin@hotmail.com

HORAIRE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Jeu. 18h30 à 21h30 Ven. 18h30 à 21h30 Sam. 13h00 à 16h00 Dim. 10h00 à 12h00

Responsable de la Bibliothèque :

Yolande Poirier Tél. 418-423-3410

Courriel:

bibliotheque@st-julien.ca

Prochaine parution : le 23 décembre 2011